



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 11 décembre 2024
à 16 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le mercredi 11 décembre 2024, à 16 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

Ouverture

10.01

Ouverture de la séance

Ordre du jour

10.02

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

20 – Affaires contractuelles

Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

20.01

Octroyer un contrat à l'entreprise Kayak Sans Frontières inc, au montant de 322 625,60 \$ taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire des installations riveraines extérieures du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, avec possibilité de deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, suite à l'appel d'offres public numéro 24-20449.
1246906005

Contrat de services professionnels

20.02

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin Inc. au montant de 333 427,50 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour divers travaux de maintien d'actifs à la station de pompage Lyette de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 450 127,13 \$ taxes incluses (contrat : 333 427,50 \$ - contingences: 66 685,50 \$ - incidences: 50 014,13 \$) Appel d'offres public n° 840271 – Contrat BAT.24-419.1.
1240269011

Entente

20.03

Autoriser la signature de la convention de contribution financière, totalisant 60 000 \$, à intervenir entre le Club Jeune Aire LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention.
1237817022

Subvention - Contribution financière

20.04

Accorder une contribution financière de 7 910 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de 14 semaines.
1249309014

20.05

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 200 \$, toutes taxes incluses, à L'Association des artistes de LaSalle Inc. pour le Prix du public Nancy Blanchet.
1242484056

30 – Administration et finances

Nomination / Désignation d'élus

30.01

Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.
1242484055

40 – Réglementation

Règlement – Adoption

40.01

Adopter le règlement de tarification LAS-0168.
1242484052

70 – Autres sujets

Questions

70.01

Questions du public

Levée de la séance

70.02

Levée de la séance

Diane BIBEAU
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le mercredi 11 décembre 2024



Dossier # : 1246906005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'entreprise Kayak Sans Frontières inc, au montant de 322 625,60 \$ taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire des installations riveraines extérieures du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, avec possibilité de deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, suite à l'appel d'offres public numéro 24-20449.

D'octroyer un contrat à Kayak Sans Frontières inc. au montant de 322 625,60 \$ taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire des installations riveraines extérieures du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, avec la possibilité de deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, suite à l'appel d'offres public numéro 24-20449.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-12-09 14:29

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1246906005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'entreprise Kayak Sans Frontières inc, au montant de 322 625,60 \$ taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire des installations riveraines extérieures du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2027, avec possibilité de deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, suite à l'appel d'offres public numéro 24-20449.

CONTENU

CONTEXTE

Les rives de LaSalle sont parmi les joyaux de L'île de Montréal les plus primées. En effet, celles-ci se démarquent particulièrement, d'une zone allant de Verdun à Lachine, par la villégiature unique qu'elles offrent aux LaSallois. Qu'il s'agisse du majestueux tronçon de piste cyclable de 21 km qui longe le fleuve Saint-Laurent, du carrefour d'activité nautique qu'offre Terrasse Serre, de la piste de ski de fond du Grand Sud-Ouest ou encore de la pratique de surf à la Vague à Guy (VAG), cette gamme d'activités fait de LaSalle un lieu exceptionnel sans égal. Avec la popularité grandissante de ces sites au cours des dernières années, ces endroits sont devenus hautement achalandés, tant en hiver qu'en été. C'est pourquoi l'arrondissement met à la disposition des citoyens 3 sites sanitaires extérieurs, soit Terrasse Serre, le bloc sanitaire de la Marina et la halte sanitaire de la Vague à Guy (VAG). Ainsi, pour assurer la pérennité des opérations sous-jacentes au fonctionnement de ces sites, l'arrondissement désire obtenir des services d'entretien sanitaire de qualité répondant aux standards de l'industrie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Terrasse Serre :
 Service d'ouverture-fermeture des toilettes journalier 7/7j
 Service d'entretien sanitaire des toilettes journalier 7/7j

Bloc sanitaire de la Marina:

Service d'ouverture-fermeture des toilettes 7/7j
 Service d'entretien sanitaire des toilettes 7/7j

Halte sanitaire de la VAG:

Service de vérification de la salle des machines 7/7 j
 Service d'entretien sanitaire journalier 7/7 j

Service journalier de télégestion du système informatique opérant l'unité sanitaire 7/7j

JUSTIFICATION

Afin d'obtenir une offre de qualité et correspondant aux attentes, aux standards et aux besoins de l'arrondissement, un appel d'offre public fut exécuté.

Suite à l'appel d'offre public, le fournisseur Kayak Sans Frontières Inc est le seul fournisseur conforme ayant soumissionné, 11485621151 Québec Inc, il a donc été retenu. De ce fait, le service de l'approvisionnement le recommande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total du présent contrat représente : 322 625,60 \$ taxes incluses pour les 3 années fermes.

Les dépenses pour ce contrat d'entretien seront financée par les postes budgétaires suivants :

Contrat service entretien installations sanitaires nautiques (Terrasse Serre, Marina et VAG);

301731-07165-55401-000000-0000-000000-015005-00000-00000; (Terrasse Serre, toilette du chalet);

301731-07151-55401-000000-0000-000000-015097-00000-00000; (VAG et Marina);

Contrat entretien des installations sanitaire riverain 2025-2028	2025					2026					2027					Total contrat		
	Estimation hrs	Taux horaire avant taxes	Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses	Estimation hrs	Taux horaire avant taxes	Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses	Estimation hrs	Taux horaire avant taxes	Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses	Hrs	Montant avant taxe	Montant taxes incluses
Entretien Terrasses Serre	358	105,00 \$	37 590,00 \$	39 464,80 \$	43 219,10 \$	358	105,00 \$	37 590,00 \$	39 464,80 \$	43 219,10 \$	358	105,00 \$	37 590,00 \$	39 464,80 \$	43 219,10 \$	1 074	112 770,00 \$	TVQ
Halte Sanitaire VAG	358	85,00 \$	30 430,00 \$	31 947,70 \$	34 986,89 \$	358	85,00 \$	30 430,00 \$	31 947,70 \$	34 986,89 \$	358	85,00 \$	30 430,00 \$	31 947,70 \$	34 986,89 \$	1 074	91 290,00 \$	TPS
Entretien Bloc Sanitaire	183	105,00 \$	19 215,00 \$	20 173,35 \$	22 092,45 \$	183	105,00 \$	19 215,00 \$	20 173,35 \$	22 092,45 \$	183	105,00 \$	19 215,00 \$	20 173,35 \$	22 092,45 \$	549	57 645,00 \$	14 030,25 \$
service d'urgence	30	210,00 \$	6 300,00 \$	6 614,21 \$	7 243,43 \$	30	210,00 \$	6 300,00 \$	6 614,21 \$	7 243,43 \$	30	210,00 \$	6 300,00 \$	6 614,21 \$	7 243,43 \$	60	18 900,00 \$	27 990,35 \$
Total contrat entretien	929	505,00 \$	93 535,00 \$	98 200,06 \$	107 541,87 \$	929	505,00 \$	93 535,00 \$	98 200,06 \$	107 541,87 \$	929	505,00 \$	93 535,00 \$	98 200,06 \$	107 541,87 \$	2 757	280 605,00 \$	322 625,60 \$

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non-conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Veronique BOULE-BOURGEOIS, LaSalle
Roch LANGELIER, LaSalle
Simon PROVOST-GOUPIL, LaSalle
Alain P POIRIER, LaSalle
Jacinthe DAVIAU-LECLERC, LaSalle
Geneviève LEARY, Service de l'approvisionnement
Iwona GRZES, LaSalle

Lecture :

Geneviève LEARY, 4 décembre 2024
Louise POITRAS-TOUCHETTE, 4 décembre 2024
Alain P POIRIER, 4 décembre 2024
Simon PROVOST-GOUPIL, 4 décembre 2024
Veronique BOULE-BOURGEOIS, 2 décembre 2024
Iwona GRZES, 2 décembre 2024
Roch LANGELIER, 2 décembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel L LAPIERRE
superv.installat. des parcs et des centres sportifs et rec
reatifs_arr.

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1240269011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin Inc. au montant de 333 427,50 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour divers travaux de maintien d'actifs à la station de pompage Lyette de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 450 127,13 \$ taxes incluses (contrat : 333 427,50 \$ - contingences: 66 685,50 \$ - incidences: 50 014,13 \$) Appel d'offres public n° 840271 – Contrat BAT.24-419.1.

D'autoriser une dépense maximale de 450 127,13 \$ taxes incluses (contrat : 333 427,50 \$ - contingences: 66 685,50 \$ - incidences: 50 014,13 \$), pour des services professionnels pour divers travaux de maintien d'actifs à la station de pompage Lyette de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Riopel Dion St-Martin Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 840271 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 333 427,50 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-12-06 09:24

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1240269011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin Inc. au montant de 333 427,50 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour divers travaux de maintien d'actifs à la station de pompage Lyette de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 450 127,13 \$ taxes incluses (contrat : 333 427,50 \$ - contingences: 66 685,50 \$ - incidences: 50 014,13 \$) Appel d'offres public n° 840271 – Contrat BAT.24-419.1.

CONTENU**CONTEXTE**

La station de pompage Lyette a été construite en 1964. Depuis cette date une mise à niveau majeure a eu lieu en 1986 et une autre en 2011.

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a effectué une évaluation de la station de pompage d'égouts Lyette en 2021-2022. Ce rapport a mis en évidence que beaucoup des composantes de la station ont atteint leur durée de vie utile. Le projet vise des travaux de maintien d'actifs, de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle en misant sur le remplacement des composantes vétustes et désuètes.

Un appel d'offres public a été lancé le 8 octobre 2024 pour des services professionnels pour divers travaux de maintien d'actifs à la station de pompage Lyette de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 41 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 19 novembre 2024 à 13 h 30.

Trois addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le mandat comprend principalement les services suivants :

§ Faire les relevés de l'existant;

§ Préparer les plans et devis pour les travaux suivants :

- Réfection parement bloc 2 façades latérales qui sont bombées et réfection de l'étanchéité de l'enveloppe extérieure du bâtiment en incluant

- la toiture ;
- Installer gouttière;
 - Remplacer porte principale;
 - Peindre acier charpente plafond intérieur;
 - Remplacer porte intérieurs;
 - Réfection peinture intérieur;
 - Remplacer céramique douches;
 - Remplacer garde-corps extérieur;
 - Réparer fissures chambre vanne et chambre humide;
 - Rendre conforme l'accès à la chambre de vannes et à la chambre humide;
 - Renforcer les plaques métalliques situées sur la dalle de la chambre humide à l'extrémité du caillebotis pour assurer la stabilité du plancher;
 - Refaire l'étanchéité des trappes d'accès chambre humide contre les gaz;
 - Remplacer la vanne d'isolement sur la conduite de trop-plein;
 - Réfection de l'entrée charretière et la réfection des pentes du terrain au tour du bâtiment;
 - Remplacement de 3 pompes submersibles;
 - Remplacement du système de ventilation de la chambre humide;
 - Remplacement du système de détection des gaz en ajoutant des sondes de H₂S;
 - Divers travaux de mise aux normes de la ventilation;
 - Réfection et mise aux normes de l'entrée d'eau;
 - Remplacer la génératrice et réfection du système d'échappement des gaz de la génératrice;
 - Remplacer le centre de commande de moteur incluant l'entrée électrique;
 - Autres travaux selon les recommandations des professionnels suite aux relevés de l'existant;

§ Fournir le support nécessaire durant la période l'appel d'offres construction;

§ Surveillance des travaux selon les besoins;

§ Coordonner les réunions de chantier et rédiger les minutes de réunion;

§ Valider et approuver les certificats de paiement;

§ Faire l'acceptation provisoire et définitive des travaux en identifiant la liste des déficiences;

§ Fournir les plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

Trois (3) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et deux ont déposé une soumission.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires les deux soumissions reçues ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant les prix soumissionnés par les deux firmes ont été ouvertes.

Le tableau des résultats suivant résume l'écart du prix soumis et l'estimation réalisée à l'interne.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total
Riopel Dion St-Martin Inc.	82	2,46	333 427,50 \$
MDTP Atelier d'Architecture Inc.	76,5	1,71	448 460,01 \$
Estimation réalisée			388 040,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>			-54 613,13 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			(14,07)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>			115 032,51 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			34,50

Explication des écarts :

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission est inférieur de 14,07 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Riopel Dion St-Martin Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Riopel Dion St-Martin Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française ainsi que la déclaration d'intégrité, exigées, dûment remplies, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Riopel Dion St-Martin Inc. déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Riopel Dion St-Martin Inc., le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage et étant conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 411 026,07 \$ net de ristourne sera assumé par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt local # 22-046 travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts CM22 1246. Cette dépense est prévue au budget comme étant non admissible à une subvention et est ainsi à la charge des contribuables.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les services professionnels imprévus. Le montant total de ces contingences est de 66 685,50 \$, taxes incluses.

Un montant de 50 014,13 \$, taxes incluses, qui représente 15% du contrat est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire et autres services ou expertises techniques ou professionnels.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est présenté ci-dessous :

PHASES	DATES JALONS
Octroi du contrat de services professionnels	Décembre 2024
Démarrage du Projet	Décembre 2024
Phase N° 1 – Planification (relevés, inventaires et études)	Janvier 2025
Phase N° 2 – Concept/Esquisse	Février 2025
Phase N° 2 – Concept/Préliminaire	Février 2025
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres (avancement 30 %)	Mars 2025
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres (avancement 50 %)	Avril 2025
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres (avancement 90 %)	Mi-mai 2025
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres finaux (avancement 100 %)	Mai 2025
Période d'appel d'offres – Travaux	Juin – Juillet 2025
Octroi du contrat de construction	Août 2025
Phase N° 4 – Exécution des travaux	À partir d'Août 2025 (la durée est à déterminer en collaboration avec l'Adjudicataire)
Phase N° 5 – Mise en service et exploitation	À déterminer en collaboration avec l'Adjudicataire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau
Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Christophe PART, 29 novembre 2024
Viorica ZAUER, 27 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iosif CHIRILOV
gestionnaire immobilier(-iere)

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2024-11-26



Dossier # : 1237817022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de contribution financière, totalisant 60 000 \$, à intervenir entre le Club Jeune Aire LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029. Autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention.

D'autoriser la signature de la convention de contribution financière et de prêt d'installation à intervenir entre le Club Jeune Aire LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

D'accorder une contribution financière totale de 60 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le mairesse de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-11-21 20:14

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de contribution financière, totalisant 60 000 \$, à intervenir entre le Club Jeune Aire LaSalle et l'arrondissement de LaSalle, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029. Autoriser le prêt d'installation tel que prévu à la présente convention.

CONTENU

CONTEXTE

La convention de contribution financière et de prêt d'installation, concernant spécifiquement l'entretien et le renouvellement d'équipements spécialisés à la gymnastique, est une nécessité afin d'assurer un environnement sécuritaire et propice au bon développement de l'offre de services de gymnastique sur le territoire de LaSalle.

Pendant la mise aux normes du Centre sportif Dollard St-Laurent, le Club Jeune Aire LaSalle a relocalisé ses activités au local 7427 sur le boulevard Newman.

En prévision du retour de l'organisme dans les locaux du Centre sportif Dollard St-Laurent nous souhaitons optimiser les paramètres dans cette nouvelle entente avec l'organisme pour officialiser le prêt d'installation et reconduire le soutien financier offert pour l'entretien et le renouvellement des équipements spécialisés de l'organisme.

Le 3 mai 2011 est adoptée à la séance du conseil d'arrondissement une résolution sur le renouvellement du protocole d'entente entre le Club Jeune Aire LaSalle et l'arrondissement de LaSalle concernant une contribution financière de 9 000 \$ pour la gestion déléguée de l'entretien de la palestre de la gymnastique. Cette entente qui se terminait le 31 décembre était automatiquement renouvelée à chaque année à moins d'un avis écrit au plus tard le 30 novembre de l'année en cours.

Le montant alloué pour la gestion déléguée n'ayant jamais été bonifié depuis 2011, la Division des sports et loisirs souhaite signer une nouvelle convention avec l'organisme à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de cinq ans et tenir compte de l'indexation pour ajuster la nouvelle contribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 20 0241 (1113413046) 3 mai 2011: Accepter le renouvellement du protocole d'entente entre le Club de gymnastique artistique Jeune Aire et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien de la palestre et la réalisation du gala de fin d'année et accorder une contribution financière de 19 000 \$ plus bonification à cette fin. Autoriser la signature de ce protocole. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme

souvenir du gala annuel de l'association

Résolution no CA09 20 0269 adoptée le 4 mai 2009 : D'accepter le renouvellement du protocole d'entente à intervenir entre le Club de gymnastique Jeune Aire et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien de la palestres et la réalisation du gala de fin d'année et accorder une contribution financière de 14 000 \$ à cette fin. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme annuel de l'association. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

Résolution no CA10 20 0319 adoptée le 7 juin 2010 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de gymnastique Jeune Aire de LaSalle pour la réalisation du programme du gala annuel de fin d'année qui aura lieu à l'école Cavelier-de-LaSalle le samedi 19 juin 2010. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

DESCRIPTION

La convention actuelle prévoit de verser annuellement douze mille dollars (12 000 \$) en deux versements par année.

La durée de l'entente est de cinq ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

JUSTIFICATION

Le montant de la gestion déléguée a été bonifié de 3 000 \$ par année pour la nouvelle convention, puisque le même montant de 9 000 \$ était versé à chaque année depuis 2011. L'augmentation tient compte de l'analyse des coûts d'entretien et d'achats liés aux équipements spécialisés pour l'offre de service du club. Les pièces justificatives des dernières années démontrent que les frais d'entretien ménager et d'entretien des équipements spécialisés s'élèvent à plus de 30 000 \$ par année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense totale de 60 000 \$, taxes incluses, provient du budget de la clé comptable 301727-07189 et provient du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs et se répartit comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029
Versement 1	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Versement 2	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total annuel	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 200 \$

MONTRÉAL 2030

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas au Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution financière de l'arrondissement de 12 000 \$ annuellement, l'organisme devra assumer à lui seul, les frais annuels de 30 000 \$ pour l'entretien des équipements spécialisés nécessaire à son offre de service.

Sans la contribution, on pourrait prévoir également des impacts liés aux coûts d'inscriptions, sur l'offre de service et sur la qualité de l'entretien des équipements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1249309014

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière de 7 910 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de 14 semaines couvrant la période du 16 septembre 2024 au 20 décembre 2024.

D'accorder une contribution financière de 7 910 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de quatorze semaines couvrant la période du 16 septembre 2024 au 20 décembre 2024; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-12-09 15:47

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249309014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 7 910 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de 14 semaines couvrant la période du 16 septembre 2024 au 20 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Table de développement social de LaSalle (TDSL) a déposé une demande de contribution financière de 7 910 \$ à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de quatorze semaines supplémentaires couvrant la période du 16 septembre 2024 au 20 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0274 (1249309011) - 8 juillet 2024 : D'accorder une contribution financière de 5 335 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour soutenir le transport de denrées pour les activités de deux banques alimentaires de LaSalle pour une période de dix semaines.

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle, piloté par la TDSL, les deux banques alimentaires laSalloises, la banque alimentaire de Bienvenue à l'immigrant et la banque alimentaire de la Société H.O.P.E. de LaSalle, n'ont plus de moyen de transport pour aller recueillir des denrées à Moisson Montréal, La Corbeille et le Club Entrepôt pour leurs activités hebdomadaires de dépannage alimentaire.

Les deux banques alimentaires desservent une cinquantaine de familles laSalloises en situation de précarité financière de façon hebdomadaire. Les services des banques alimentaires sont essentiels pour lutter contre l'insécurité alimentaire à LaSalle.

Les banques alimentaires bénéficiaient jadis d'une collaboration avec le Centre du Vieux-Moulin de LaSalle pour l'utilisation d'une mini-fourgonnette qui assurait le transport des denrées. Or, cette collaboration a pris fin en mai 2024 à cause de l'état mécanique du véhicule. Une nouvelle entente de collaboration a été conclue en septembre 2024 entre la TDSL et le Centre d'action, de développement et de recherche en employabilité (C.A.D.R.E.) pour la prise en charge des activités d'approvisionnement, d'entreposage et de distribution des denrées alimentaires.

Toujours dans le cadre de cette entente de collaboration, il avait été prévu que la TDSL puisse utiliser un véhicule de C.A.D.R.E. puisque l'organisme prévoyait, dans le cadre de ses activités respectives, faire l'achat d'une camionnette réfrigérée respectant les normes du MAPAQ pour le transport de denrées fraîches. Par manque de financement, l'organisme n'a finalement pas été en mesure de faire l'achat du véhicule en question.

La TDSL est donc obligée de poursuivre la location d'une camionnette réfrigérée pour les opérations des banques alimentaires en attendant d'acquérir un véhicule et d'être autonome.

L'arrondissement de LaSalle a décidé d'accorder une contribution financière de 7 910 \$ pour soutenir le transport des denrées pour une période de quatorze (14) semaines supplémentaires couvrant la période du 16 septembre 2024 au 20 décembre 2024.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de 7 910 \$ permettrait à la TDSL de soutenir le transport de denrées pour les activités hebdomadaires de deux banques alimentaires qui aident chaque semaine une cinquantaine de ménages laSallois en situation d'insécurité alimentaire. Ce soutien permettrait d'assurer un moyen de transport en attendant que la TDSL procède à l'achat d'une camionnette réfrigérée.

La TDSL est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

Le projet répond à l'orientation 3 du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle : Une communauté solidaire, équitable et inclusive. Plus spécifiquement, à l'article 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 7 910 \$ est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1242484056

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 200 \$, toutes taxes incluses, à L'Association des artistes de LaSalle inc.pour le Prix du public Nancy Blanchet.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 200 \$, toutes taxes incluse, à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le Prix du public Nancy Blanchet;
et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-12-10 13:01

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484056**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 200 \$, toutes taxes incluses, à L'Association des artistes de LaSalle inc.pour le Prix du public Nancy Blanchet.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, l'Association des artistes de LaSalle inc. réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de de l'arrondissement de LaSalle. L'Association des artistes de LaSalle inc. ets un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance* et de soutien des organismes et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant de 200 \$, toutes taxes incluses, pour le prix du public Nancy Blanchet dans le cadre du Salon de l'Automne 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0123 91245404003) - 8 avril 2024 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence : "Sarah Galarneau, Le jardin du futur" dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts et de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Ce nouveau projet, le Prix du public Nancy Blanchet, a été présenté au public lors du vernissage le mercredi 6 novembre 2024.

Les personnes qui ont visité l'exposition ont été invitées à voter pour leur œuvre préférée, Des billets de participation ont été disponibles jusqu'à la fin de l'exposition le samedi 24 novembre 2024.

L'œuvre gagnante a été déterminée le 25 novembre 2024 en après-midi.

L'événement a eu lieu à la Galerie des 3 C au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) et la gagnante est Éliane Berdat et son oeuvre à l'aquarelle intitulée *Iris*.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 200 \$, taxes incluses si applicables, est financé par le budget du conseil d'arrondissement - contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme ne figure pas sur la liste des entreprises non conforme au processus de francisation de l'Office québécoise de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les

Le : 2024-12-10

citoyens et greffe



Dossier # : 1242484055

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

De désigner madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre d'administratrice du Conseil du Théâtre Desjardins; et
De désigner monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à titre d'observateur et ce pour un mandat correspondant à la durée de l'entente se terminant en décembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-12-06 09:24

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484055**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des règlements généraux du Théâtre Desjardins, deux représentants de l'arrondissement de LaSalle peuvent siéger sur le conseil d'administration du Théâtre Desjardins. Il s'agit d'un administrateur et d'un observateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0045 (1242484002) - Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.
CA24 20 0079 (1236673005) - Entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau et contribution financière à la Société de la salle Jean-Grimaldi pour la réalisation de la programmation 2024 à 2026.

DESCRIPTION

Les personnes suivantes sont nommées à titre de représentants de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration du Théâtre Desjardins :
Mme Laura Palestini, conseillère de la Ville à titre d'administratrice; et
M. Steve Barkley, à titre de membre observateur.

JUSTIFICATION

Selon l'article 13.4.2 de la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la Société de la Salle Jean-Grimaldi il est justifié de désigner deux représentants de l'arrondissement pour un mandat qui correspond à la durée de l'entente. Cette entente a pris effet le 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2026 et pourra être renouvelée pour deux périodes consécutives d'une année chacune.
Mme la conseillère de la Ville, Laura Palestini prolongera son mandat à titre d'administratrice et Mme Christianne Cyrenne ayant quitté pour la retraite sera remplacé par M. Steve Barkley à titre de membre observateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La participation des conseillers et des membres de l'administration sur divers comité leur permet de jouer un rôle participatif au sein de la communauté.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-05

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1242484052

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement de tarification LAS-0168.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0168 abrogeant le règlement numéro LAS-0161, a été déposé et présenté à la séance du conseil du 12 décembre 2024;

D'adopter le règlement de tarification numéro LAS-0168.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-11-22 12:39

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484052

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement de tarification LAS-0168.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484052****Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Adopter le règlement de tarification LAS-0168.**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement adopte ponctuellement un règlement de tarification afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, de ses services ou ses activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0471 - (1242484016) - Adopter le règlement de tarification LAS-0154

CA23 20 0490 - (1232484028) - Adoption du règlement de tarification LAS-0161.

DESCRIPTION

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0161 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont traités aux sujets suivants :

Étude de demande de permis;
Travaux de taille, d'élagage, d'abattage et d'essouchage d'arbres;
Construction d'entrées charretières;
Déplacement de lampadaire;
Carte de bibliothèque;
Prêt de DVD;
Tarification reliée aux arénas;
Location de plateaux sportifs;
Location de service d'autobus de type scolaire;
Prêt ou location d'équipements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement de tarification dûment adopté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public d'entrée en vigueur sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - Présentation et dépôt : 2 décembre 2024

Adoption du règlement : À une séance ultérieure.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F2.1 et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ c C-11.4.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL

Le : 2024-11-22

Analyste de dossiers

chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe